

## Les Cahiers de droit

### Avant-propos

#### La direction



---

Volume 7, Number 3, 1965–1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004243ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004243ar>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

#### ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this document

La direction (1965). Avant-propos. *Les Cahiers de droit*, 7(3), 1–1.  
<https://doi.org/10.7202/1004243ar>

---

Tous droits réservés © Université Laval, 1965

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## ● AVANT-PROPOS

*Nous présentons à nos abonnés — comme nous l'avions promis — les index et les tables des sept premiers volumes de notre Revue, afin qu'ils puissent se retrouver plus aisément et découvrir ainsi les articles fort utiles et bien documentés que nos prédécesseurs ont publiés.*

*Pour préparer ces index et ces tables — tâche qui est traditionnellement qualifiée de bénédictine, avec raison — nous avons demandé et obtenu la collaboration précieuse de MM. Gérard Laliberté, Michel Lebel et Louis-J. Lecours. Nous voulons les remercier très sincèrement en notre nom et au nom de nos abonnés et des chercheurs qui auront à se servir de ces index et tables, qui constituent un instrument de travail d'une grande utilité et perfection.*

*Ils se sont limités, d'accord avec la direction de la Revue, aux index alphabétiques des sujets, et des auteurs et à la table systématique des matières, étant donné que d'autres index, tel celui des articles des codes et lois cités par exemple, sont déjà très bien faits dans d'autres publications. Nous n'avons pas le moindre doute que ces limites n'enlèvent pas, ni ne diminuent la valeur de cet instrument.*

LA DIRECTION